

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2023

Convocation du 10/05/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

M. REIGNIER Maxime, représenté par Mme LEVEQUE Béatrice  
Mme MORICEAU Marie-Annick, représentée par Mme SCHAEFER Virginia  
M. TESSIER Dominique, représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM2023-05-69 **Traversée de bourg – lancement de la consultation des entreprises** :  
Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission en charge de la traversée de bourg a étudié le dossier de consultation préparé par l'agence SCALE.

Plan des 3 phases :

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20230516-DCM2023\_05\_69-DE



AGENCE SCALE  
49 rue du Pont de la Ville  
85500 LES HERBIERS  
contact@agence-scale.com  
02.22.44.44.04  
www.agence-scale.com

Chef de projet  
Benjamin Norrito  
07.67.03.71.64

Commune de Brains sur Allonne

Aménagement de la traversée de bourg  
Phasage opérationnel

Plan masse

Echelle:  
1/5000ème  
Date:  
15/05/2023  
Phase DCE



Il peut désormais être déposé sur la plateforme « marchés sécurisés » pour une réponse au 30 juin prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le dossier de consultation des entreprises et autorise monsieur le Maire à lancer la consultation.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,  
Amélie JAMET

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER